

ENTREPRISES DES HAUTES TECHNOLOGIES

Dommages aux biens

Protégez votre activité au quotidien

Les systèmes informatiques et systèmes d'information utilisés dans le cadre de vos activités sont soumis aux nombreux aléas de la vie professionnelle et par conséquent, à différents risques : incendie, dégât des eaux, vol, pour ne citer que les plus courants.

Concernant le coût de remplacement ou de réparation du matériel, vous pourrez être amené à reconstituer son contenu (données), et donc à supporter un surcoût dans l'attente de retrouver une situation normale : frais supplémentaires de location de matériel, salle de back-up, sous-traitance etc.

Si votre site d'exploitation est touché par un sinistre, votre activité sera affectée de la même manière. La souscription d'une assurance de Dommages aux biens vous permet de préserver l'équilibre financier de votre entreprise, c'est pourquoi, Aon vous propose des solutions adaptées.

Une solution complète

Les contrats d'assurance de Dommages aux biens que nous concevons garantissent les conséquences d'un sinistre quels que soient :

- les biens affectés ;
- la nature du sinistre (dommages matériels, frais financiers ou pertes immatérielles) ;
- votre qualité juridique (propriétaire, locataire, crédit-preneur, dépositaire...).

Une couverture étendue

Pour un meilleur confort de lecture et une perception claire du périmètre de la garantie, nos textes de police ont été rédigés sous la forme de «Tous Risques Sauf»; autrement dit, tout ce qui n'est pas exclu, est garanti.

Une offre adaptée à votre métier

Nos programmes prennent en compte :

- l'ensemble de vos sites d'exploitation ;
- vos biens en tous lieux : non seulement dans vos locaux, mais également chez vos salariés, vos clients, vos fournisseurs ;
- le vol y compris en l'absence d'effraction ;
- la perte d'exploitation et les frais supplémentaires y compris à la suite de la carence d'un fournisseur ou d'un client ;
- le transport, y compris des biens confiés, s'il est effectué par vos salariés ;
- les ordinateurs portables dans le monde entier.

Elaboration de votre programme d'assurance

Analyse des risques encourus par votre activité (notamment ceux liés à vos contrats de location, crédit-bail, ou *outsourcing*), audit d'adéquation du contrat d'assurance existant

Elaboration de votre programme d'assurance en partenariat avec votre entreprise : prise en compte de vos objectifs, choix des capitaux et des franchises

Appel d'offres : recherche et négociation de la meilleure offre auprès des compagnies d'assurance sélectionnées et présentation des résultats

Mise en place du programme de garantie, suivi de sa gestion et de l'adaptation de celui-ci au regard des modifications de votre exploitation ou du financement de vos biens

Contact

Nicolas Hélénon
Aon Affinité Entreprises - Hautes Technologies
Tél. : 33 (0)1 58 75 74 06
Fax : 33 (0)1 58 75 77 64
E-mail : hautes-technologies@aon.fr

Aon France

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le n° 07 001 560

SA au capital de 4 141 334 euros - 414 572 248 RCS Nanterre - Siège social : 420 rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes

Tél. : 33 (0)1 58 75 75 75 - Fax 33 (0)1 58 75 77 77 - www.aon.fr - N° de TVA intracommunautaire FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L 512.7 ET L 512.6 DU CODE DES ASSURANCES